

**Bureau coordonnateur
de la garde en milieu
familial de
Bordeaux-Cartierville**

**INFO-
PARENTS
BC de BC**

Édition
n° 13

2011,

Automne 2011

Dans ce numéro :

Assemblée générale annuelle 25 octobre 2011

Pédagogie

L'assemblée générale, ça vous concerne!

1

Pourquoi devrais-je assister à l'Assemblée générale d'Au cœur de l'enfance?

La qualité de nos services dépend de votre participation en tant que parent. En assistant à l'Assemblée générale d'Au cœur de l'enfance, qui gère le Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial de Bordeaux-Cartierville, vous participez à la bonne marche de l'organisme, et vous influez directement sur la qualité des services, surtout en élisant les membres du conseil d'administration.

trie sociale de Saint-Laurent. Notre organisme s'est agrandi et pour représenter le milieu familial parmi tous ces nouveaux acteurs votre présence est d'autant plus essentielle.

L'Assemblée générale peut-elle prendre des décisions sur la gestion du centre de la petite enfance et du bureau coordonnateur?

Non. Ces décisions appartiennent au conseil d'administration et ne sont pas du ressort de l'Assemblée générale. Par contre, l'Assemblée générale permet aux membres d'élire les membres du conseil d'administration qui géreront en leur nom la corporation pendant l'année suivante.

Impliquez vous!

2

Des ressources pour vous :

Soirée parents avec la psychoéducatrice

2

Programmation des organismes communautaires à BC

2

Services de garde reconnus

3

Qu'est-ce qu'une Assemblée générale?

L'Assemblée générale est une réunion annuelle de tous les membres d'un organisme. Au cœur de l'enfance est une corporation sans but lucratif incorporée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies, et doit tenir au moins une assemblée annuelle de ses membres. Au cœur de l'enfance regroupe : le Bureau coordonnateur de Bordeaux-Cartierville, le CPE Tchou-Tchou, et le Centre de pédi-

Qui peut être membre du conseil d'administration?

Selon les règlements généraux d'Au cœur de l'enfance, le conseil d'administration doit être composé de 14 personnes : 8 parents (dont 4 parents du milieu familial et 4 parents de l'installation), un membre du personnel, la directrice générale, une responsable de garde en milieu familial reconnue par le Bureau coordonnateur, un membre de la Maison des familles, un membre usager du centre de pédiatrie sociale et un intervenant du réseau de la santé et des services sociaux.

Qui est membre de la corporation?

Selon les règlements généraux d'Au cœur de l'enfance, tous les parents des installations, du milieu familial et du centre de pédiatrie sociale, tous les membres permanents du personnel des installations, du bureau coordonnateur et du centre de pédiatrie sociale et toutes les responsables de garde en milieu familial reconnues par le Bureau coordonnateur sont membres de la corporation.

Guide pour la recherche d'un service de garde

3

Logo des services de garde reconnus

3

Fonctionnement :

Journées de fermeture obligatoire des services de garde

4

Quels sont les pouvoirs de l'Assemblée générale?

L'Assemblée générale a le pouvoir d'élire les membres du conseil d'administration, de ratifier les modifications aux règlements généraux, et de nommer le vérificateur.

Après la première journée au service de garde, papa demande : « Alors, comment as-tu trouvé ton éducatrice? » Jasmine répond: « Elle n'était pas cachée! »

Comment vous impliquer

Toute personne dont l'enfant fréquente régulièrement un service de garde en milieu familial supervisé par le Bureau coordonnateur est membre de la corporation et peut devenir membre du conseil d'administration.

Vous pouvez vous impliquer principalement de deux façons :

1. En participant à l'Assemblée générale annuelle, qui se tient une fois par année à l'automne. C'est lors de l'As-

semblée générale qu'est élu chaque année le conseil d'administration d'Au cœur de l'enfance.

**Mardi le 25 octobre 18h30
à la salle C-401 du CLSC
St-Laurent au 1055,
avenue Sainte-Croix.**

2. En devenant membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration d'Au cœur de l'enfance compte en

effet 8 membres parents, dont 4 parents dont les enfants fréquentent des services de garde en milieu familial supervisés par le Bureau coordonnateur.

Soyez présents:

Un buffet froid sera servi pendant l'Assemblée.

Un service de garde pour les enfants sera également offert gratuitement à partir de 18h au CPE Tchou-Tchou.

Soirée parents avec nous

Mercredi le 2 novembre, au Centre de ressources du Bureau coordonnateur de Bordeaux-Cartierville, une rencontre est organisée pour vous donner l'occasion de parler de vos inquiétudes, de vos préoccupations ou tout simplement pour en connaître davantage sur les stratégies d'intervention

face aux comportements des enfants.



Une psychoéducatrice sera présente (la psychoéducatrice est une spécialiste du comportement de l'enfant). La rencontre aura lieu de 18 h à 20 h au 4795 de Salaberry. Il s'agit d'une rencontre entre adultes uniquement. Vous devez vous inscrire par téléphone au 514-744-6984 #227. C'est gratuit.

Consultez la programmation automne 2011 des organismes communautaires de Bordeaux-Cartierville.

Plusieurs activités sont offertes pour les familles du quartier.

Voici le lien vers la programmation:

<https://gw.micro-acces.com/Pdfs/Telecharger.aspx?DocumentId=11670>

Des services de garde reconnus

Pourquoi choisir un service de garde reconnu par le Ministère?

Tout service de garde qui accueille plus de 6 enfants doit être reconnu. Malgré cela, bien des services de garde œuvrent sans être reconnus. Les services de garde reconnus par le Ministère détiennent un permis ou sont des milieux familiaux reconnus par un bureau coordonnateur. En choisissant un service de

garde reconnu, vous vous assurez que le service de garde est tenu de respecter les normes du Ministère. Vous confiez votre enfant à une personne qui fait partie d'un réseau. Les responsables de services de garde rattachées au Bureau coordonnateur sont soutenues par l'équipe du BC. Cela signifie qu'elles ont des ressources auxquelles elles

peuvent faire appel pour les supporter dans leur travail auprès des enfants. Cela atteste également qu'elles répondent aux normes, puisqu'un agent de conformité fait 3 visites surprises par année pour s'en assurer. Ce sont aussi ces services de garde en milieu familial qui peuvent offrir des places subventionnées à 7\$.

Recherchez ce logo



Québec

Ce logo indique que le service de garde est reconnu par le Ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et qu'il est régi par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Les services de garde en milieu familial reconnus par un bureau coordonnateur

peuvent arborer ce logo pour certifier leur appartenance au réseau des services de garde reconnus par le MFA. Ils n'ont toutefois pas l'obligation de le faire.

Guide pour la recherche d'un service de garde éducatif

Le ministère de la Famille et des Aînés met à votre disposition un guide pour vous aider dans le choix d'un service de garde approprié à vos besoins. Il est important de bien choisir votre service de garde dès le départ, car

il est difficile pour un jeune enfant de changer de milieu de garde. Cela représente pour lui un gros effort d'adaptation. L'outil créé par le Ministère vous propose des pistes de réflexion pour bien cibler si le service de garde au-

quel vous vous apprêtez à vous inscrire vous convient.

Rendez vous sur le site du Ministère en suivant le lien au bas de la page pour trouver ces documents :

[Je cherche un service de garde... Je pose des questions!](#) :

[À la recherche d'un service de garde éducatif pour votre enfant :](#)

Centre de la petite enfance

Tchou-Tchou
Inc.
Early Childhood Center

**Bureau coordonnateur
de la garde en milieu
familial de
Bordeaux-Cartierville**

1075 avenue Sainte-Croix
Saint-Laurent
Québec
H4L 3Z2

Téléphone : 514 744 6984
Télécopie : 514 744 5399

Bulletin d'information pour
les parents fréquentant les
services de garde en
milieu familial de
Bordeaux-Cartierville.

Votre bureau coordonnateur est disponible pour vous.

- **Questions sur la réglementation**
- **Besoin d'information sur la garde en milieu familial**
- **Inscription sur la liste d'attente pour consultation par les RSG.**

Consultez notre page web

<https://gw.micro-acces.com/cpetchoutchou/>

Nos partenaires peuvent aussi répondre à vos besoins.

N'hésitez pas à les contacter.

- **Centre de Santé et de services sociaux
(CSSS) (514) 331-3020**
- **Ministère de la Famille et des Aînés
(514) 873-7200**
- **Office de la protection du consommateur
(OPC) 1-888-672-2556**

Journées de fermeture obligatoire des services de garde

Depuis avril dernier, suite à l'entente collective obtenue par les associations des responsables de service de garde en milieu familial (RSG), la réglementation sur les journées de fermeture des services de garde et les congés obligatoires des RSG a changé. Dorénavant, les RSG ont l'obligation de fermer leur service de garde minimum 24 journées par année.

La répartition de ces journées se fait comme suit : 8 journées fériées prédéterminées selon

le calendrier, 10 journées (dont au moins 5 consécutives) pendant l'été (entre le lendemain de la St-Jean-Baptiste et le lendemain de la Fête du Travail), et 6 autres journées au choix de la RSG au cours de l'année.



Si le jour férié tombe un samedi, la fermeture est le vendredi, si le jour férié tombe un dimanche la fermeture a lieu le lundi. La RSG doit aviser les parents de la fermeture pour les congés

d'été, au plus tard le 1^{er} juin. Pour les autres congés, elle doit aviser les parents 15 jours avant la fermeture prévue, sauf en cas de fermeture imprévue. La RSG peut exiger le paiement de 7 \$ par jour aux parents pour les journées de fermeture, selon l'entente prévue au contrat. Pour les parents qui bénéficient de l'exemption de contribution parentale (ECP), ils ne sont pas tenus de payer plus que le montant hebdomadaire habituel, même si la RSG reçoit moins de subventions.